

LE NOUVEL ÉCHO DE LA LOIRE,

JOURNAL DE ROANNE ET DU DÉPARTEMENT.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

On insère gratuitement les articles qui ont un but d'utilité publique.

Cette Feuille paraît le
Dimanche. On s'abonne
Au bureau du journal :
Place du marché, chez
CHORGNON, Imprim.
à ROANNE, et à PARIS
à l'Office-Correspondant.
F. N. Dame-des-Vier. 49
Et encore chez M. Isi-
dore FONTAINE, Direc.
de l'Office de Publicité de
partementale. R. Vivienne 8

ABONNEMENT
Pour Roanne,
Une année 7 fr.
Dép. de la Loire 8 f.
Hors du départ. 9 f.
PRIX des Insertions:
20 cent. la ligne.
Annonces judiciaires:
8 centimes.

ELECTIONS.

Il résulte du dépouillement des votes que
M. E. Anglès a obtenu... 56,407 v.
M. Antide Martin... 55,438

Différence... 969 v.

M. E. Anglès a été proclamé membre de
l'Assemblée nationale législative.

Une seule protestation a été annoncée :
elle serait relative aux opérations de l'as-
semblée cantonale du Chambon ; elle a dû
être jointe au procès-verbal de l'assemblée
de recensement.

Voici le tableau officiel de la répartition
des votes.

Inscrits	CANTONS.	ANGLÈS	MARTIN
	Arrondissement de Montbrison.		
3489	Boën	1492	532
4586	Feurs	2245	506
4012	Montbrison	1836	540
2251	Noirétable	1447	69
3761	St-Bonnet-le-Château.	1097	817
4745	Saint-Galmier	2515	848
2040	St-George-en-Couzan.	902	149
4233	Saint-Rambert.	681	1635
2404	St-Jean-Soleymieux	823	555
	Arrondissement de Roanne.		
3148	Belmont	911	855
4028	Charlieu	1495	1207
2071	Lapacaudière	846	286
2913	Neronde	1089	523
2748	Perreux	1094	639
5949	Roanne	1575	1985
2558	Saint-Germain Laval	959	599
5051	Saint-Haon-le-Châtel.	633	1059
2666	St-Just-en-Chevalet	783	225
5235	St-Symphorien-de-Lay	1975	1446
	Arrondissement de St-Etienne.		
2441	Bourg-Argental	997	423
4844	Le Chambon	1256	1918
2875	Pélussin	751	1154
6783	Rive-de-Gier	2024	2919
5507	Saint-Chamond	2004	1610
20120	Saint-Etienne (2 can.)	2429	10800
4843	St-Genest-Malifaux	1027	144
5151	Saint-Héand	1011	882
	VOTES DE L'ARMÉE	456	1227
44408	Total	56407	55438

Aux élections de l'année dernière, le
canton de Montbrison, à lui seul, a donné
864 voix à M. de Grammont, et 539 à M.
Martin ; — au 10 mars, le même canton a
donné 1836 voix à M. Anglès et 540 seu-
lement à M. Antide.

Il résulte de ces rapprochements un fait
bien significatif, c'est que la question du
transfert de la préfecture a fait donner au

candidat roannais 872 voix de plus que
n'en avait obtenu M. de Grammont, tan-
dis que M. Martin a perdu quelques-unes
des siennes ; 2° qu'il n'y a eu dans tout
l'arrondissement de Montbrison que 10279
votants, en 1849, tandis que 16,503 élec-
teurs ont pris part au vote du 10 mars.
Ainsi, l'on peut conclure de là que la ques-
tion du transfert est entrée pour beaucoup
dans l'échec de M. Antide Martin.

Ce que nous avons demandé si souvent
dans notre feuille, nous l'avons Dieu merci
obtenu ; nous avons un représentant de
notre arrondissement. M. Anglès est enfin
nommé ; les chances se sont partagées
entre lui et M. Antide Martin. Les parti-
sans de l'un et de l'autre ont tour à tour
cru au succès. Le dépouillement a mis fin
à toutes les incertitudes.

L'on nous a reproché d'avoir été hostile
à M. Antide ; si nous avons dit quelque
chose qui ait pu blesser ses amis, nous
n'avons fait que défendre notre arrondis-
sement de l'espèce de honte qui serait ré-
sulté pour nous de n'avoir pu, sur trois
élections portant sur 11 candidats, choisir,
trouver parmi nous un seul homme capable.
— Si nous avions eu deux voix à disposer,
et que M. Antide eût été Roannais, il
aurait pu compter d'en avoir une ; car si
nous en croyons la chronique, un homme
qui a été nommé conseiller général doit
nécessairement être digne de la confiance

Feuilleton.

LE CHATEAU DE BOISY.

PRÈS ROANNE.

III.

Cependant les obsessions du châtelain près de
la comtesse devenaient chaque jour plus intolé-
rables ; qu'on juge de tout ce qu'il fallait de pa-
tience et de force à Raoul pour contenir son in-
dignation. La crainte d'être séparé d'elle lui fit
bien longtemps renfermer dans son cœur la rage
qui le dévorait ; mais enfin elle éclata par le plus
furieux emportement, et ce fut le poignard à la
main qu'il déclara à Jacques Cœur qu'il lui fallait
renoncer à ses infâmes projets. L'issue de cette
scène fut l'arrestation du jeune artiste, son expul-
sion du château et la captivité de Marguerite que
Jacques n'osa cependant pas faire enfermer, mais
qu'il fit garder à vue dans ses appartements.

Sous le coup de cette séparation si brusque et
si peu prévue, Marguerite et Raoul n'étaient pas
restés sans moyen de s'entendre. Au nombre des
femmes qui servaient Marguerite, était une jeune
fille qu'elle aimait avec une prédilection particu-
lière ; elle en avait fait sa compagne, et l'intelli-
gence dévouée d'Eloha semblait mériter cette dis-
tinction. Venue fort jeune au château de Boisy, à
la suite d'une bande de ces espèces de gitanes qui
étaient en même temps astrologues, médecins,

public. D'ailleurs, il n'est pas, dit-on,
si diable qu'il est noir, c'est-à-dire si à re-
douter qu'on pense, si nous en jugeons
par ses discours et ses affiches placardées.

— Les opérations du tirage au sort de
la classe de 1849, se sont terminées
partout sans aucun bruit. Partout les jeunes
gens se sont montrés animés d'un esprit
guerrier et patriote. — Les jeunes conscrits
de la commune de Perreux, tambour et
musique en tête, et drapeau déployé, sont
venus attendre M. le sous-Préfet et les
autres autorités attachées au recrutement,
et les ont accompagnés ainsi jusqu'à Per-
reux. M. le sous-préfet a, dit-on, paru
content de cette marque de déférence et
d'honneur.

Vendredi dernier, nous avons vu à
Lyon circuler par la ville, un rang de
sapeurs en tenue, suivi de plus de douze
tambours de la garde nationale, précédé
d'un tambour-major superbement équipé.
A leur suite marchait un fort détachement
de jeunes gens allant au pas et portant à
leur chapeau le numéro de leur tirage. Ils
attiraient tous les regards.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE.

Décès survenus pendant février 1850.

Thévenet Antoine, tisseur, mort à l'hospice, 53
ans. — Vacheresse Louise, garde-malade, 90 ans,
— Masson Marie, 12 ans. — Cartelier François,
ferblantier, 45 ans. — Jean Taboulet, hussard,
mort à Marseille, 26 ans. — Donjon Jeanne,

marchands et saltimbanques, sa gentillesse et sa
grâce avaient plu à Jacques Cœur ; il l'acheta donc
du chef de la troupe, lui donna près de lui un em-
ploi analogue à ceux de son fou, de son nain et
de son singe, et plus tard, il l'avait cédée à la com-
tesse dont les soins étaient parvenus à réformer
cette bizarre éducation.

Eloha avait cette beauté brune et vigoureuse,
pâle et passionnée des filles de l'Espagne ; dévouée
sincèrement à Marguerite, qui avait élevé son cœur
en l'attachant à l'abjection où l'avaient entraînée
sa naissance et l'abandon de ses premières années,
elle la servait avec toute l'adresse et la ruse par-
ticulière aux gens de sa nation. Mais au fond de
cette âme africaine, le sentiment ne s'était pas é-
veillé seul ; une autre voix s'était fait entendre, la
voix d'une passion ardente, fougueuse, indomp-
table, d'une passion qui arrive à ses fins ou qui se
noie dans le sang : Eloha aimait Raoul.

L'absurde principe de l'islamisme qui abolit ce
qu'il y a de plus saint et de plus noble dans le
cœur humain, qui remplace le sentiment par la
sensational, qui, de son origine divine, fait descendre
l'amour au plus matériel sensualisme, a faussé tout
élan naturel dans l'âme des filles du Koran ; ha-
bituées à l'ignoble partage du harem, elles ne
connaissent ni la douce intimité de la pensée, ni
la complète et exclusive union, qui sont l'essence
de l'amour ; elles n'en connaissent pas non plus la
jalousie. Eloha non seulement voyait sans peine la
passion de Raoul et de Marguerite, mais elle la
servait de tout son pouvoir, croyant ainsi acquies-
cir

couturière, 45 ans. — Lerzenet Jean François, soldat au 19^e léger, 25 ans. — Fabre Pierre, avoué, 56 ans. — Fabre Marie-Louise-Alix, 14 ans. — Perrodon Jean-Baptiste, propriétaire, 81 ans. — Rivière Claude-Ant., géomètre, 44 ans. — Garret Antoine, 56 ans, propriétaire à Roanne. — Chevalier Marguerite, femme Blaise, peigneur 50 ans. — Jolaud Charles, contrôleur des contributions, 35 ans. — Funglas Geneviève, veuve Viverieux, 81 ans. — Singeot François, soldat au 38^{me} de ligne, 27 ans. — Thély Yves, marinier, 46 ans. — Au-dessous de 40 ans, 12.

MARIAGES Entre Denis Antoine-Marie, tisseur, et Massard Benoîte, tisseuse à Roanne. Bernaud Claude, maçon, et Filleton Michelle, tailleur à Roanne. — Guillermet Nicolas, serrurier, et Lhéritier Charlotte, couturière domiciliés à Roanne. — Berthet Antoine, peintre et plâtrier, et Côte Françoise, domestique, demeurant à Roanne. — Chatard Pierre, jardinier, et Patural Claudine, jardinière à Roanne. — Garrivier Michel, tailleur d'habits, et Durier Elizabeth, tailleur à Roanne. — Pélet Jean-Baptiste, plâtrier, et Burgat Antoinette, lingère. — Blanchonnet Antoine, maçon, et Fleurial Françoise, demeurant à Roanne.

Nous apprenons avec plaisir, que depuis son arrivée à Roanne M. SEURAT, dentiste, est constamment occupé à faire des opérations avec sa Pâte métallique qu'il emploie à froid. Il obtient tous les succès désirables. Les personnes qui s'en sont servi engagent leurs amis à employer ce procédé qui ne cause ni douleur, ni putréfaction aux dents voisines. C'est sans contredit le seul moyen qui ait réussi jusqu'à ce jour à guérir les dents gâtées, sans faire éprouver de douleur.

M. SEURAT fait tout ce qui concerne l'art du dentiste.

Il est descendu chez madame Ivonnet, hôtel du commerce, place du marché.

COUR D'ASSISES DE LA LOIRE

Présidence de M. Janson, conseiller à la cour d'appel de Lyon.

Audience d'ouverture du lundi 4 mars.

Le jury de session se trouvant composé, la Cour s'occupe de la première affaire portée au rôle.

1^o Vol. — Feure (Claude), âgé de 49 ans, journalier, demeurant à Roche-la-Molière, accusé.

Le dimanche 30 mars 1849, pendant que le sieur Claude Hémain, jardinier à Roche-la-Molière, était à la messe, un voleur s'est introduit dans son habitation. Il a d'abord escaladé le mur de clôture, forcé un volet de l'une des fenêtres du rez-de-chaussée, brisé un carreau de vitre et ouvert la croisée, en faisant jouer l'espagnolette. Entré dans la maison, il a enlevé 60 francs environ dans un placard sur la porte duquel la clé avait été laissée. Hémain s'aperçut de ce vol en rentrant chez lui.

Les soupçons se portèrent bientôt sur Claude Feure, qui vivait dans le vagabondage, — qui avait déjà commis d'autres petits vols dans la commune, et qu'on vit, les jours suivants, faire

à la sienne le droit de paraître un jour. Sa prudence et son activité en faisaient comme un être invisible; elle franchissait, avec une surprenante agilité, les hautes murailles et les fossés profonds du château et allait incessamment de Poratoire de la comtesse à la retraite ignorée de Raoul. Ce fut dans ses fréquentes ambassades qu'il fut arrêté que Raoul lui trouver le comte à l'armée de Du-nois, qu'il lui apprendrait la triste position de sa femme, et solliciterait de lui les ordres qui devaient la rendre libre, ou qu'il reviendrait lui-même arracher Marguerite à l'oppression, soit que le comte n'existât plus ou qu'il refusât d'intervenir.

Telle était la mission que Raoul avait entreprise et qu'il venait d'accomplir, lorsque nous l'avons vu avec Eloha sous les murs du château de Boizy.

Il était tard; Marguerite avait veillé ce soir-là plus longtemps que de coutume. Seule dans son oratoire, assise dans un grand fauteuil à estrade de bois sculpté, elle oubliait la bible manuscrite qui était ouverte sur ses genoux; les paroles sacrées n'arrivaient plus à son âme, les riches peintures, les vignettes dorées, chefs-d'œuvre de patience monacale, n'attiraient plus son attention. Ce n'était point la distraction d'une vague et puérile rêverie qui lui faisait négliger en ce moment sa lecture habituelle; tout son être frémissait sous le poids d'une pensée poignante et douloureuse. Sa position au château de Boizy devenait tous les jours plus inquiétante et plus pénible; elle sentait qu'elle était complètement à la merci de Jacques Cœur et que le dédain et la fierté qu'elle lui avait

d'assez fortes dépenses dans les cabarets.

Appelé auprès de M. le maire de Roche-la-Molière, et interrogé par ce magistrat, Claude Feure a avoué le fait qui lui était reproché.

Déclaré coupable sur toutes les questions, mais avec admission de circonstances atténuantes, l'accusé a été condamné à deux ans d'emprisonnement.

Ministère public, M. Cuaz. — Défenseur, M. Rony.

2^o Vols. — Frécon (Claude), âgé de 26 ans, ouvrier maçon, né et domicilié à Izieu, était accusé d'avoir, à Saint-Etienne, pendant la nuit du 9 au 10 janvier dernier, à l'aide d'escalade et d'effraction, et dans un lieu dépendant d'une maison habitée, soustrait frauduleusement divers outils et objets en fer, appartenant soit au sieur Briffaut, ou à l'administration des ponts-et-chaussées, soit à la ville de Saint-Etienne.

D'avoir, dans le courant de la même nuit, et avec les mêmes circonstances, soustrait frauduleusement au préjudice du sieur Duvert, plusieurs objets d'habillement.

Déclaré coupable sur toutes les questions, mais avec admission de circonstances atténuantes, Claude Frécon a été condamné à 4 années d'emprisonnement.

Ministère public, Cuaz. — Défenseur, M. Delachaze-Chamarelle.

Audience du mardi 5 mars

Présidence de M. Lambert vice-président du tribunal.

Vols. — 1^o Gallot (Claude), âgé de 46 ans, forgeron à St-Etienne; 2^o Larderet (Marie-Anne), femme Berthéas, âgée de 43 ans, devideuse à St-Etienne; 3^o Berthon (Françoise), femme Pitiot, âgée de 34 ans, devideuse à St-Etienne.

Etant accusés d'avoir, le premier comme auteur et les deux autres comme complices dans le courant de 1849, à St-Bonnet-lès-Oulles, Cuzieu Saint-Galmier et Marclap, commis divers vols de sommes d'argent et de dorures, au préjudice de divers individus, avec les circonstances de maisons habitées, d'effraction extérieure et intérieure et d'escalade.

Le 17 octobre dernier, poursuivi par la clameur publique, au moment où il venait de tenter de commettre un vol au préjudice des époux Barcet, à Cuzieu, Claude Gallot fut arrêté et conduit devant M. le procureur de la République à Montbrison, où il fut reconnu pour un repris de justice.

Pendant le cours de l'instruction, Gallot avoua plusieurs vols qui lui étaient reprochés et en nia beaucoup d'autres. Il apprit à la justice qu'il avait des complices, les femmes Berthéas et Pitiot, qui ne tardèrent pas à être arrêtées.

Voici en quoi aurait consisté leur complicité:

Ces femmes avec leurs enfants s'introduisaient pour mendier dans les maisons, dans les fermes; d'après l'accusation, elles examinaient avec soin ou faisaient examiner par les enfants, les localités, puis donnaient tous ces renseignements à Gallot, qui choisissait, pour commettre ces vols, l'heure du jour où les habitants sont occupés aux travaux des champs. Ils se seraient ensuite retrouvés le soir à des rendez-vous convenus à l'avance, et se seraient

opposés jusque-là ne seraient bientôt plus un rempart; elle pensait à Raoul, sa seule espérance, son seul amour, son seul refuge, et elle regrettrait d'avoir consenti à ce qu'il s'éloignât; elle s'exagérait les difficultés et les dangers de son voyage; elle se repentait de ne l'avoir pas suivi, de ne s'être pas mis sous la sauve-garde de son noble jeune homme pour aller rejoindre le comte de Saint-André ou pour aller se réfugier dans quelque monastère.

L'isolement pesait dans cette soirée plus affreusement sur son cœur: ses yeux abattus et ternes ne pouvaient pleurer. Les plaintes du vent, les oscillations de la lampe, qui projetait une douteuse lumière sur les sombres boiseries de Poratoire, le silence nocturne du château, tout contribuait à augmenter son effroi. Tout-à-coup, elle crut entendre comme un bruit de pas qui s'approchaient. Hors d'elle-même, Marguerite s'élança vers la porte qu'elle ferma avec précipitation, et elle vint retomber sur son siège, à demi morte de frayeur.

— Madame, ouvrez! dit au même instant une douce voix, bien connue de la comtesse; ouvrez! Je viens bien tard, mais l'heure est toujours opportune, quand on apporte du bonheur.

Ces dernières paroles n'étaient pas encore achevées, que déjà M^{me} de Saint-André avait ouvert à Eloha. La jeune fille lui présenta le petit coffret de Raoul.

Marguerite le repoussa dédaigneusement.

— Je vous avais défendu, dit-elle d'une voix sévère, d'apporter jamais devant moi aucun des présents de cet homme.

partagé l'argent, et les autres objets.

Reconnu coupable sur toutes les questions et leurs circonstances, Claude Gallot a été condamné à 7 ans de travaux forcés.

Les femmes Berthéas et Pitiot déclarées non coupables, les époux Bonnaud et Thivillon ont été acquittés.

Ministère public, M. Gastine. — Défenseurs, M^{re} Dulac, pour Gallot; Delachaise-Chamarelle, pour les femmes Berthéas et Pitiot.

ATTENTAT A LA PUDEUR. — Janisson (Claude), accusé d'avoir, le 2 novembre 1849, à St-Etienne, commis sans violence un attentat à la pudeur, sur la personne d'une jeune fille âgée de moins de 11 ans, a été déclaré non coupable et acquitté.

Ministère public, M. Gastine. — Défenseur, M^{re} Portier.

Audience du 6.

Présidence de M. de Vazelheles, juge.

VOLS. — Bergeron (Claude) dit Meunier, âgé de 33 ans, sans domicile, était accusé d'avoir le 23 novembre 1849, soustrait frauduleusement avec les circonstances de nuit et dans un lieu dépendant d'une maison habitée, une vache au préjudice du sieur Guigal à Mallevall, et un cheval au préjudice du sieur Granjon, de St-Pierre-le-Bœuf.

Déclaré coupable sur toutes les questions, mais avec circonstances atténuantes, François Bergeron a été condamné à trois ans d'emprisonnement et 5 ans d'interdiction des droits mentionnés en l'article 42 du code pénal.

Ministère public, M. Bon. — Défenseur M^{re} Dulac.

Bonnaud (Claude), âgé de 50 ans, crocheteur et Thivillon (Marie), sa femme, âgée de 52 ans, demeurant tous deux à Rive-de-Gier, étaient accusés d'avoir, le 29 avril 1849, à Rive-de-Gier, soustrait frauduleusement au préjudice de M. Leboulanger, une somme d'environ 1,000 fr. et divers objets en or, argent et platine, avec les circonstances que ce vol avait été commis dans une maison habitée par plusieurs personnes, à l'aide de fausses clés et d'effraction intérieure.

Déclarés non coupables, les époux Bonnaud et Thivillon ont été acquittés.

Ministère public, M. Bon. — Défenseur, M^{re} Faure.

Audience du 7.

Présidence de M. Lambert, vice président.

Orlutz (Mathieu) et Begeon (Vital), cultivateurs à Saint-Maurice-en-Gourgois, condamnés par défaut le 11 décembre dernier, par la Cour d'assises de la Loire, chacun à un mois d'emprisonnement et 100 francs, d'amende pour troubles dans les élections, se présentent à cette audience, sur opposition.

Orlutz, reconnu coupable d'avoir le 15 mai 1849, à Saint-Maurice-Gourgois, par voies de fait ou menaces, retardé les opérations du collège électoral, a été condamné à quinze jours d'emprisonnement et interdit pendant deux ans du droit d'élire ou d'être élu.

Ministère public, M. Cuaz. — Défenseur, M^{re} Nermon.

Et l'accent de dédain et de dégoût avec lequel elle articula ces derniers mots prouvait assez qu'il allait droit à un nom qu'elle ne voulait pas prononcer.

— N'ai-je donc plus le droit d'être obéie? continua-t-elle; me traite-t-on en esclave! Veut-on contraindre ma volonté pour m'imposer de force des soins que je repousse?

— Ce n'est pas moi qui voudrais jamais vous désobéir, ma noble maîtresse, et messire Jacques me donnât-il tous ses trésors, ne me ferait jamais consentir à vous déplaire.

— Mais qui donc alors vous envoie? dit la comtesse étonnée.

Alors Eloha la regarda de ses yeux pénétrants où brillait un tel éclair de joie; sa mobile physionomie était animée d'une si indicible expression en lui disant ce seul mot « Devinez », que Marguerite, pâle et tremblante, fit un grand cri en disant « c'est lui. » — C'est lui, répéta la jeune fille, sir Raoul est arrivé. Les grandes joies, comme les grandes douleurs n'ont pas de paroles. Aussi la comtesse fut un instant muette et immobile; puis l'émotion qu'elle semblait retenir avec force dans sa poitrine s'en échappa tout-à-coup.

— C'est lui! dit-elle encore; ô Raoul! mon ange tutélaire, mon sauveur, je savais bien que tu ne m'abandonnerais pas, toi. Je savais que ta vie était unie à la mienne, et que nous ne pouvions être séparés ni par l'absence, ni par la mort. Je savais que tu vivais puisque je vivais moi-même; j'ai bien souffert, mais tu reviens, et avec toi mon courage,

Présidence de M. Lachèse, président du tribunal.

Pitaval (Catherin), âgé de 26 ans, cultivateur, domicilié à Chuyer, était accusé d'avoir, le 7 décembre 1849, volontairement porté des coups et fait des blessures au sieur Benoit Gabert, avec cette circonstance que les coups portés et blessures faites, ont occasionné une maladie ou incapacité de travail personnel de plus de vingt jours.

Déclaré non coupable, Catherin Pitaval a été acquitté.

Audience du 8 mars.

COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES. — Antoine Audieu, âgé de 50 ans, forgeron à Pavezin, était accusé d'avoir, dans la journée du 20 novembre 1845, volontairement porté des coups et fait des blessures au sieur Ollagnier, avec les circonstances.

1^{re} Que ces coups portés et blessures faites, auraient été portés ou faites avec préméditation et auraient causé la mort, sans intention de la donner.

Antoine Audieu était accusé en outre, d'avoir le même jour et au même lieu, résisté avec violence et voies de fait, à un officier ministériel, agissant pour l'exécution des lois et en vertu d'un jugement.

Depuis l'époque de cet événement, Antoine Audieu était en fuite; il a seulement pu être arrêté dans le courant de janvier dernier.

Le crime qui lui était reproché avait été commis, dit l'accusation, par lui, de complicité avec son père et ses deux frères, qui ont été condamnés déjà pour ce fait, à 10 ans et 5 ans de travaux forcés, et 5 ans d'emprisonnement.

Le jury, l'ayant déclaré non coupable, Antoine Audieu a été acquitté.

M^{re} Delmas qui a présenté la défense, a signalé la rentrée au barreau, par ce succès inespéré.

ATTENTAT A LA PUDER. — Vupillat (Henri-Joseph), âgé de 55 ans, ouvrier cordonnier, demeurant à St-Etienne, était accusé d'avoir, dans le courant du mois de décembre 1849, à plusieurs reprises, commis un attentat à la pudeur, consommé sans violence sur la personne d'une jeune fille âgée de moins de 14 ans.

Déclaré coupable, Vupillat a été condamné à 5 ans de réclusion.

Audience du 9.

INCENDIE. — VOL. — Ogier (Joseph), âgé de 25 ans, cloutier, né à Rive-de-Pier, demeurant à St-Chamond, était accusé d'avoir, dans la nuit du 7 au 8 octobre 1840, au lieu d'Antouilleux, commune de Rive-de-Gier, volontairement mis le feu aux bâtiments de l'habitation du sieur Teillard, et d'avoir volé du fer à son patron le sieur Sapin.

Déclaré non coupable, il a été acquitté, mais retenu pour autre cause.

(Journal de Montbrison.)

— Dans la nuit du 7 au 8 courant, des malfaiteurs se sont introduits, à l'aide d'escalade et d'effraction extérieure, dans l'église de Valeilles, et y auraient soustrait frauduleusement un calice en argent uni, et divers ornements sacerdotaux.

Les auteurs de ce vol si audacieux sont demeurés inconnus. (Idem.)

ma force et ma vie; maintenant je puis tout braver et tout supporter. Oh! merci, mon Dieu! merci! merci!

Marguerite se jeta à genoux en versant un torrent de larmes.

Le rayon de joie qui éclairait la figure d'Eloha avait subitement disparu; elle regardait la comtesse d'un air sombre, car elle venait de comprendre que cette femme la surpassait en amour, et qu'une semblable affection ne pouvait avoir de rival dans un cœur comme celui de Raoul.

Marguerite s'était relevée; à ses pleurs avait succédé une espèce de délire; elle s'était jetée au cou d'Eloha et la couvrait de caresses.

— Oh! pardonne-moi, ma fille, pardonne-moi, lui disait-elle, de t'avoir si mal reçue; j'étais si malheureuse! Sais-tu que cela me rendait folle! Mais Raoul est de retour, maintenant je serai bonne et patiente; maintenant je t'aimerai, nous t'aimerons tous deux. Mais dis-moi vite, enfant, où est mon Raoul? où est-il? que t'a-t-il dit?... Il est toujours bien beau, n'est-ce pas? Mais parle donc! parle donc, ne vois-tu pas que tu me fais mourir?

Et la jeune fille fit à la comtesse un long récit de son entrevue avec Raoul; répondit avec détails à toutes ses questions; mais elle ne put rien lui apprendre du résultat de son voyage, puisqu'il ne lui en avait rien dit.

— Voici qui vous en apprendra plus que moi à cet égard, dit Eloha en montrant le coffret qu'elle avait apporté.

— Quelques troubles ont éclaté à St-Sauveur, limites de la Loire et de l'Ardèche, au sujet des élections. Un individu aviné s'étant avisé de crier: Vive les Rouges! A bas les Blancs! fut conduit par un gendarme devant le Maire, qui le relâcha. Revenu sur la place, il proféra les mêmes paroles; il allait être emmené de nouveau, quand il fut délivré par la foule, qui maltraita les gendarmes. Mais des gardes nationaux de Bourg-Argental étant survenus, le perturbateur fut de nouveau arrêté.

Bulletin général.

— Le décret du 3 mai 1848, relatif aux monnaies de la république, prescrit la suppression des pièces de 25 centimes. Pour l'exécution de ce décret, M. le ministre des finances a pris un arrêté, à la date du 22 février 1848, pour quelque opération que ce soit, les pièces de 25 centimes. Les percepteurs et les préposés des administrations financières devront désormais comprendre toutes celles qu'ils recevront désormais en paiement dans leurs versements périodiques; les receveurs spéciaux des communes et établissements publics, et tous les autres comptables chargés de services spéciaux, sont invités à verser celles de ces pièces qu'ils auront dans leurs caisses aux receveurs généraux et particuliers des finances qui donneront d'autres monnaies en échange.

Mais les pièces de 25 centimes ne seront nullement démonétisées, et l'arrêté de M. le ministre des finances n'atténue en rien le droit qu'ont les contribuables de se libérer avec ces monnaies.

— La commission du budget a terminé l'examen du projet de loi portant demande de deux nouveaux douzièmes provisoires sur le budget de l'exercice 1849. La commission par l'organe de son rapporteur, M. Berryer, propose d'adopter le projet avec quelques modifications.

— On assure que l'Assemblée nationale législative sera prorogée vers le 1^{er} juin pour trois ou quatre mois.

— Une dépêche, qui rapporte des nouvelles de Malte jusqu'au 4 mars et d'Athènes jusqu'au 28 février, vient d'être communiquée et m'apprend que les mesures coercitives de l'amiral Parker contre la marine grecque continuent.

L'amiral Parker s'occupait même à barrer la passe du port de Pirée pour empêcher les barques les plus petites de sortir pendant la nuit. La flotte française, mouillée à Malte et composée de cinq vaisseaux et de trois bâtiments à vapeur, avait quitté cette île le 4 mars, pour se rendre assurait-on, sur les côtes de la Grèce.

Je ne puis vous garantir cette dernière partie de la nouvelle; car elle est, vous le comprenez, trop grave pour qu'on lui accorde pleine créance, autrement que sur une dépêche officielle. La source où j'ai pris ces renseignements est cependant digne de foi.

Ces mots furent un trait de lumière pour la comtesse; elle se hâta de congédier sa suivante et s'enferma pour examiner son trésor.

C'était un petit bahut en bois de cèdre, dont les sculptures étaient si délicates, si pleines de grâce et d'expression, qu'aucune autre main que celle de Raoul ne pouvait avoir fait ce travail. Au milieu des arabesques qui serpentaient sur les parois, Marguerite eut apercevoir une image dont elle ne put saisir la forme; elle s'approcha de la lampe, regarda plus attentivement: c'était un tombeau au-dessus duquel une colombe prend son essor. Cette image fait pressentir à M^{re} de Saint-André la nouvelle que Raoul lui apporte: tremblante, elle ouvre le coffret et en retire un long voile noir, un voile de veuve. Alors elle comprit tout.

La joie, qui un instant auparavant inondait l'âme de Marguerite, se changea en amertume, des pleurs bien différents de ceux qui mouillaient encore ses paupières se firent jour de nouveau; l'affection calme, mais peu raisonnée, qu'elle portait à son mari, malgré son coupable abandon, s'éveilla dans son cœur comme un remords, et, s'enveloppant de son voile qu'elle pressait en sanglotant sur sa poitrine, elle se prosterna encore devant l'image du Christ et pria jusqu'au jour.

Le comte de Saint-André avait été tué à Formigny, où Dunois venait de remporter sur les Anglais une victoire décisive qui rendit la Normandie à la France.

Eloha remarqua avec surprise, en entrant le matin chez sa maîtresse, l'abattement et l'altération

ROME. — On lit dans la Gazette de Gratz:

« Un corps d'armée autrichien doit se rendre sous peu de jours à Rome. Le baron d'Aspre est le général que l'on désigne au commandement de cette expédition. »

TRIESTE, 5 mars, une heure après-midi. —

Les nouvelles de la Grèce que le bateau à vapeur du levant vient de nous apporter ne vont que jusqu'au 26 février dernier; elles n'offrent rien de tranquillisant sur l'affaire de ce malheureux pays. Les espérances que l'on avait conçues de voir bientôt la fin des hostilités ne se réalisent aucunement. Le blocus continue et même plus rigoureux que jamais, surtout au Pirée où, dans la soirée du 25, l'escadre anglaise a engagé un feu très-vif contre quelques navires qui tentaient de faire voile pour profiter de la faveur des vents et des ténèbres.

D'après une de nos correspondances, M. Th. Wise, répondant à une dépêche de l'ambassadeur français, aurait déclaré qu'il avait bien en effet reçu des instructions particulières de lord Palmerston, mais qu'elles ne contenaient rien d'officiel sur la conduite qu'il avait à tenir. Le bruit avait couru que M. Th. Wise ainsi que M. l'amiral Parker avaient envoyé à Londres leur démission; toutefois notre correspondance n'en garantit point l'authenticité.

La population est exaspérée de cet état de choses qui la prive de sa principale ressource, la navigation, et l'on craint que la tranquillité ne soit troublée, si l'on n'y apporte aucun changement.

Le gouvernement n'a publié aucune dépêche diplomatique depuis l'arrivée du bateau à vapeur français, de sorte que rien n'a transpiré sur le résultat des conférences des ambassadeurs.

Le 28, on attendait un autre bateau à vapeur, et l'on espérait qu'il aurait apporté de bonnes nouvelles.

— On assure que de forts paris ont été engagés à la Bourse sur les élections. On en cite un de 50.000 francs en faveur de la socialiste.

On a procédé à l'enlèvement des emblèmes déposés à la colonne de juillet depuis le 24 février. Les couronnes ont été systématiquement arrangées dans l'enceinte de la grille, par une escouade de sergent de ville. Les emblèmes, devises et drapeaux, ont été rapportés dans une voiture tapissière, à la Préfecture de police, et placés dans un local où ils seront conservés. Cette opération s'est continuée sans aucun désordre.

— Le dépouillement du scrutin à Paris a donné le résultat suivant:

La liste de l'opposition a prévalu; CARNOT, 452,964; VIVAL, 428,585. DE FLOTTE, 427,005.

Les candidats de l'Union électorale et qui appartiennent au parti modéré ont obtenu les chiffres ci-après:

FOY, 425,908; LACHITTE, 425,479, BONJEAN, 425,446.

Il résulte qu'une immense quantité d'électeurs ont pris part au vote, grâce à la division des cantons en circonscription électorales.

Par suite de ces élections, et des nouvelles dé-

de ses traits; elle se demandait ce que pouvait renfermer le mystérieux message, pour changer ainsi en douleur subite la joie dont elle avait été le témoin. Mais son attachement pour la comtesse dominait toute autre préoccupation, elle lui prodigua les soins les plus tendres, sans chercher à pénétrer la cause de ce nouveau chagrin.

— Songe à ta promesse, lui dit Marguerite. Va trouver Raoul; dis-lui que brisée par tant d'émotions contraires, et n'ayant plus ni force, ni volonté, jamais je n'eus tant besoin de sa présence.

Eloha n'avait garde d'oublier le rendez-vous qu'elle avait donné au jeune artiste. Aussi le soleil avait à peine disparu de l'horizon qu'elle remplaça sa riche toilette orientale par la robe de bure à capuchon que portaient les filles du pays, revint encore donner quelques soins à sa maîtresse, et, s'inclinant près de son lit, elle prit la main de Marguerite, la porta à ses lèvres et sortit furtivement du château; elle marcha quelque temps seule dans la forêt, puis, tournant tout-à-coup par un sentier qui aboutissait à la route qu'elle venait de parcourir, elle se dirigea vers une clairière où l'attendait un homme avec deux chevaux.

— Allons, Abdul, à cheval et au galop, dit-elle, en s'élançant sur le coursier qui lui était destiné, au cavalier qui portait le costume des arquebusiers de Jacques Cœur.

Aussitôt ils se dirigèrent vers la plaine de toute la vitesse de leurs chevaux.

M^{re} Rozanne BOURGOING.

(La suite au prochain n^o.)

favorables au gouvernement qui arrivent à Paris, les fonds ont baissé de 2 fr.

— On écrit de Paris à la date du 15 mars :

« On craignait ce matin dans le monde diplomatique que le résultat des élections de Paris ne fût un symptôme assez grave pour amener une guerre contre la France. Les puissances du Nord voudront prendre leurs précautions contre l'élan révolutionnaire que vont donner en Europe les élections socialistes de la capitale de la France. »

— Hier, aussitôt après l'apparition des journaux du soir, trois des grandes ambassades ont immédiatement expédié des courriers à leurs gouvernements, pour leur faire connaître le résultat des élections. Nous avons entendu dire, dans l'une de ces ambassades, que le résultat allait influencer d'une manière toute particulière et immédiate sur la direction de la diplomatie européenne.

— On parlait d'un message du président de la République relatif à la ligne de conduite que doit adopter le gouvernement. On disait encore qu'une modification ministérielle était imminente, et qu'elle aurait lieu dans le sens républicain.

— On lit dans le *Corsaire* :

« Du 1^{er} décembre 1792 au 31 décembre 1795, c'est-à-dire pendant 37 mois de délire, de destruction et de guerre civile, il y a eu : à Paris, guillotins, 118.615 ; à Lyon, guillotins, fusillés et mitraillés, 96.199 ; — à Marseille, divers supplices, 2.728 ; à Nantes, enfants fusillés et noyés, 2.412 ; femmes fusillées et noyées, 3.054 ; prêtres noyés, 1.400 ; artisans noyés, 5.000. Dans la Vendée, par tous les supplices, 900.087. En somme, dans ces six départements réunis, y compris les villes qui n'ont pas été nommées, les victimes des montagnards se sont élevées, pendant les 37 mois précités, à 2.022.905. »

— Les troupes françaises ont fait ces jours passés, au nombre de dix mille hommes environ, une petite guerre à deux lieues de Rome, entre la voie Cassia et la voie Flaminia. Un peuple immens était accouru pour jouir de cet imposant spectacle.

— On annonce que M. Touvenelle, ambassadeur de la république française à Athènes, a reçu de son gouvernement l'ordre d'employer la flotte française à protéger la Grèce dans le cas où elle serait attaquée par la flotte Anglaise.

— Le sieur Pacifico, ce juif anglais pour lequel le gouvernement de la Grande-Bretagne a fait des réclamations auprès de la Grèce, et qui est une des causes des mesures coercitives ordonnées par lord Palmerston, vient d'arriver à Paris, se rendant à Londres. On dit que le sieur Pacifico a vendu la propriété qui faisait l'objet du litige et tous ses droits à une indemnité à une compagnie anglaise.

— Les nouvelles de Malte du 4 mars annonçant que l'escadre française avait quitté cette île immédiatement après l'arrivée de dépêches, apportées à l'amiral par un bateau à vapeur, sont confirmées. Le bruit courait à Malte que sa destination était à Athènes ; mais il est plus probable qu'elle se rend à Naples. On assure qu'elle y est attendue pour escorter le saint-père jusqu'à Civita-Vecchia ; sa sainteté ayant fait connaître, d'après les dernières nouvelles, que son intention était de se rendre à Rome pour le jeudi-saint.

— Les feuilles allemandes nous signalent toujours de nouveaux préparatifs militaires. Pendant qu'une lettre de Berlin parle de nouvelles concentrations de troupes en Pologne, les corps d'armée autrichiens des frontières de Bohême et de Saxe reçoivent toujours des renforts. Une division de chasseurs et deux bataillons d'infanterie, dit un journal de Saxe, viennent encore renforcer ce corps déjà si considérable. On travaille aussi avec ardeur aux fortifications de Bude, qui doivent être terminées pour le printemps.

— Une lettre de Munich porte :

« Il se confirme parfaitement que tout le 2^{me} corps d'armée est mis sur le pied de guerre. Les soldats en congé sont rappelés sous les drapeaux pour le 15. Ce corps ira prendre position dans le nord-ouest de la haute Franconie. »

— On donne comme motif de cette mesure la concentration des troupes prussiennes autour d'Erfurt, et celle de troupes françaises le long de la frontière du Rhin.

— Du reste, l'armée toute entière doit être mise incessamment sur pied de guerre, et la réserve mobilisée.

— Le ministre de la guerre se propose de demander, à cet effet, aux chambres un crédit extraordinaire qui sera infailliblement accordé.

— On lit dans le *Moniteur* :

« Par décision du 15 février dernier, le ministre de la guerre a prescrit de faire, dans cinq régi-

ments, placés sur différents points de la France, l'essai du remplacement du pain de munition par une indemnité représentative de 16 centimes, allouée quotidiennement à chaque homme. »

« Déjà le soldat achetait directement, par le soin des ordinaires, le pain de soupe, la viande et les légumes ; l'essai a pour but de le mettre à même d'acheter l'intégralité des denrées nécessaires à sa subsistance, et de vivre ainsi comme la classe civile. »

« Afin d'obtenir une meilleure composition de la nourriture du soldat, le ministre a fait rédiger, par le conseil de santé des armées, une instruction sur le régime alimentaire de l'homme de guerre. En outre, une circulaire vient d'être adressée aux généraux, aux intendants militaires et aux chefs de corps, pour leur recommander de surveiller avec soin l'emploi des fonds affectés à l'ordinaire, et de ramener la nourriture à la quantité de viande que le conseil de santé estime devoir être consommée journellement. »

« La simplification des opérations administratives, l'économie de la dépense, l'augmentation du bien-être des troupes, le développement des opérations de l'industrie privée : tels sont les avantages que le ministre espère retirer de l'adoption de ce système, qui se lie intimement à la prospérité de l'agriculture et du commerce, et pour l'étude duquel il réclame, par une circulaire, le concours des préfets. »

— On lit dans le *Corsaire* :

« Au club électoral du boulevard Bourdon, un démocrate socialiste s'exprima ainsi :

« Je suis horloger, citoyens, et j'appartiens au parti du mouvement. (Bravo !) L'heure de la réaction a sonné ! (Rires.) Je pourrais vous parler des trois candidats, mais ce n'est pas de mon ressort. (Redoublement d'hilarité.) D'ailleurs je ne veux pas faire montre d'érudition. (Trepignements de jubilation.) »

Je me borne à vous dire que je suis un de ceux qui en février ont monté la grande pendule républicaine. (Bravo !) Mais aujourd'hui comment marche-t-elle, cette malheureuse pendule !... Sans doute, l'aiguille officielle marque encore la république sur le cadran du pays, mais le gouvernement a dérangé la sonnerie. Je vote contre le gouvernement, parce qu'il ne veut pas de ma breloque. » (Explosion de bravos.)

L'éloquent marchand de toquantes reçoit, en descendant de la tribune, les cordiales félicitations de tous les moc-soc.

Cela nous prouve que le parti ponceau au moins chérit le calembour. C'est la seule chose dont il ne conspire pas le renversement ; voilà toujours cela de gagné.

— On disait que M. Emile de Girardin avait donné un assez singulier spectacle au bureau de la section de la rue Chailat.

— Ma carle, s'il vous plaît, aurait dit le journaliste multicolore.

— Votre nom ?

— Emile de Girardin.

— Je ne trouve pas ce nom.

— Cherchez bien, il doit y être.

— Ah ! pardon, je le trouve, répond l'employé ; mais il n'y que M. Emile Girardin.

— C'est étonnant qu'on ne sache pas écrire mon nom ! s'est écrié alors le socialiste de l'antivieille, tout rouge... de colère.

ANECDOTES

— M. D..., ancien officier dans les armées impériales, et jouissant d'une bonne pension, habitait Montmartre. Il y a deux mois environ, il venait de sortir de chez lui pour faire sa promenade habituelle du matin, lorsqu'il fut abordé par un homme assez malproprement vêtu qui, après l'avoir salué, lui demanda s'il n'était pas Prosper D... — Qui, répondit-il. — Et tu ne me reconnais pas ? reprit son interlocuteur : je suis Philippe D..., ton frère ! — Mon frère Philippe ? Allons donc ! il est mort. — Il n'est pas mort, car il est devant toi !

Le prétendu Philippe D... entra alors dans une foule de détails de nature à justifier, en effet, jusqu'à un certain point du moins, sa prétention. Ainsi, il raconta comment il avait été fait prisonnier à la retraite de Russie, et envoyé en Sibérie ; comment en 1814, il avait obtenu de rentrer en France, mais qu'à son passage à Varsovie, s'étant fait aimer de la fille d'un marchand de fourrures, il l'avait épousée, et que son beau-père l'avait associé à son commerce ; comment après avoir acquis une assez brillante fortune, il était venu en France, quelques années après, pour le retrouver, lui son frère, et lui faire partager sa fortune, dans le

cas où il aurait été dans une position malheureuse ; comment après des recherches infructueuses, il était retourné en Pologne, où sa femme était morte depuis ; comment, enfin, ayant eu le malheur de se mêler aux divers révolutions qui ont agité ces pays, il avait dû fuir, après avoir vu toute sa fortune confisquée par l'autocrate.

Tous ces détails, sans avoir précisément un caractère d'irréfutable authenticité, n'étaient pas toutefois dépourvus de toute vraisemblance ; et M. D..., dans le doute, fit accueil à celui qui invoquait ainsi près de lui le titre de frère.

Il y avait déjà quelque temps que le prétendu Philippe partageait la demeure, la table et la bourse de M. Prosper D... lorsqu'un des camarades de ce dernier, à qui il avait confié les détails que nous venons de rapporter, et qui avait précisément servi dans le même corps que Philippe, lui proposa de recourir à une épreuve décisive pour s'assurer de l'identité de celui-ci. — Ton frère, lui dit-il, a reçu à mes côtés un coup de lance à l'épaule droite. Or, il ne s'agit que de savoir si celui qui prétend être ton véritable frère porte la cicatrice de cette blessure.

Pour arriver à cette constatation, voici ce que firent les deux amis. Ils entrèrent tout deux, un matin, dans la chambre du prétendu Philippe, tandis qu'il était encore dans son lit, sous prétexte de l'emmenner avec eux faire une partie de campagne ; et tandis qu'il se levait, l'amî de M. D... qui ne l'avait nullement reconnu pour être celui dont il avait été autrefois le camarade, vint naturellement à parler du coup de lance en question, et s'approchant tout à coup du prétendu Philippe, écarta brusquement sa chemise sur l'épaule droite. Qu'on juge de la stupefaction des deux amis, quand, au lieu de la cicatrice honorable qui devait y être empreinte, ils aperçurent les deux lettres T. F. qui leur signalaient un forçat !

Ce misérable, conduit immédiatement devant le commissaire de police, fut reconnu, en effet, pour un forçat libéré, soumis à la surveillance. C'était un cousin par alliance de M. D... ; et c'est à cette parenté qu'il devait la connaissance des détails à l'aide desquels il avait pu se présenter chez M. D... comme étant son frère.

Avis Divers.

A VENDRE,

Pour cause de décès,

UNE ÉTUDE D'AVOUE,

Près le Tribunal civil de première instance de Roanne (Loire).

Pour connaître les conditions, s'adresser à M. LETHIER, notaire audit Roanne.

AVIS

AUX PROPRIETAIRES.

Beaux plants de Peupliers suisses, blancs, de Hollande, Frênes et Ormeaux à larges feuilles, à vendre, aux pépinières du Chemin de fer, au Coteau, près Roanne, à choisir à 55 centimes pièce, tout arrachés.

S'adresser au Chemin de fer, au sieur BALOUZET, père, jardinier de la compagnie.

MAISON A VENDRE,

ou

A LOUER DE SUITE,

Située en rue Mably, n° 40.

Pouvant servir d'auberge ou de café,

Elle a rez-de-chaussée, 1^{er} étage, vastes greniers, caves, cour, etc.

S'adresser à M. DARD, cafetier, rue Mably.

ROANNE, IMPRIMERIE DE CHORGNON